



## Revalorisation de la pension alimentaire

Par **Gageat**, le **26/05/2008** à **08:17**

la date anniversaire de mon divorce est le 28 avril. Sur quel mois devrais je verser la revalorisation de la pension alimentaire (sachant que j'envoie un chèque tous les 1er de chaque mois pour le mois en cours) ? : sur le mois d'avril ou sur le mois de mai

Par **JamesEraser**, le **26/05/2008** à **13:08**

En première lecture et sans copie de votre grosse de jugement.  
Je dirais le mois de mai puisque le mois d'avril précédent la revalorisation est échu.  
Cordialement